



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le huit juillet à seize heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle (*pouvoir de Mme DOUX Séverine*), VAGINAY Sophie (*pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène*), STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, BOISSE Sandrine (*partie après la question 2*), MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre (*pouvoir de Mme ALLEMANDI Florence*), BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan (*pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel*), PAYOT Jean Michel, BERCHER Francis, JEAN Daniel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, HEMAR Dominique, BULTEL Jean Pierre, BOUVET Patrick, FERRON Jean et CRAPSKY Bernard.

**EXCUSES** : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à M. Pierre MARTIN-CHARPENEL, Mme DOUX Séverine ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, Mme OKROGLIC Dominique, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M BOUGUYON Yvan, M. LONGERON Michel remplacé par M. Daniel JEAN, M. COLLOMB Stéphane, M. GAMBAUDO Georges M. BEHETS Jan remplacé par M. HEMAR Dominique et M. NICOLAS Yves remplacé par M. CRAPSKY Bernard,

## Délibération n° 2016/98

### **OBJET : TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DU CENTRE DU LAUZET – APPROBATION DU PROJET – DEMANDE DE SUBVENTIONS – MODALITES DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

**VU** les prescriptions du schéma directeur d'assainissement des eaux usées validé en 2009 et notamment les objectifs de réduction des eaux claires parasites permanentes du centre du Lauzet qui génèrent une surcharge hydraulique sur la station d'épuration du village et contribuent à son mauvais fonctionnement,

**VU** le projet élaboré par le bureau de maîtrise d'œuvre HYDRETTUES en avril 2011, relatif à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement du centre du Lauzet au niveau de la fontaine de la place centrale et le long de la RD900,

**CONSIDERANT** l'opportunité technique et financière de coordonner ces travaux avec ceux relatifs à l'eau potable et aux eaux pluviales sous maîtrise d'ouvrage communale et avec ceux relatifs à la voirie sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental 04, prévus en 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité d'actualiser le devis estimatif travaux datant d'avril 2011 et d'intégrer toutes les prestations annexes indispensables, soit un coût projet total d'environ **80.000 € HT** pour la part assainissement,

Sur proposition de Patrice BAGUE, Vice-Président délégué aux Travaux,  
Le Conseil de Communauté,  
Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** le projet qui lui est présenté,
- **SOLLICITE** pour aider à son financement, les subventions les plus élevées possibles,
- **DECIDE** de lancer une consultation par voie de marché à procédure adaptée,
- **AUTORISE** le Président à lancer la consultation nécessaire et à signer les marchés à intervenir,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération (tant en dépenses qu'en recettes) seront prévus au budget annexe assainissement 2017
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22 rue Breteuil, 13006 MARSEILLE, à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
M. Jacques MARTIN.